

**DEMANDE D'ADMISSION EN SOINS MÉDICAUX ET RÉADAPTATION EN ADDICTOLOGIE AU  
CENTRE GILBERT RABY**

Date de la demande d'admission :

Hospitalisation en cours : :  Oui

Non

Si oui, hospitalisé(e) depuis le :

TAMPON

**DEMANDEUR**

Nom :	Prénom :
Spécialité :	Etablissement :
Tel :	Mail :
Adresse :	

**Nom du Médecin Traitant :**

Adresse :

Code postal :

VILLE :

Téléphone :

Mail :

**Motif de la demande** (en quelques lignes Si ce n'est pas précisé dans le courrier médical)

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

# PATIENT

Nom de naissance :	Nom d'usage :	
Prénom :	Nationalité :	
Date et lieu de naissance :		
Tel :	E-mail :	
Adresse :	CP :	Ville :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié (e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Veuf (ve)		
Situation actuelle : <input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> RSA <input type="checkbox"/> En arrêt de travail <input type="checkbox"/> Autre :		
Nombre d'enfant :		

## **Personne à prévenir**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone : Mail :  
Lien avec le patient :

## **Personne de confiance**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone : Mail :  
Lien avec le patient :

**Logement** [joindre l'attestation d'hébergement si patient(e) hébergé (e)] :

Oui  Non

*Si le patient est SDF, joindre l'engagement de reprise de la structure référente (formulaire en annexe du dossier)*

Commentaires :

**Protection juridique:**  Oui  Non

Si Oui :  Tutelle  Curatelle  Autre (Préciser)

Représentant(e) légal(e) :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Mesure/démarche en cours (préciser) :

**Nom de l'Assistant(e) Sociale qui suit le patient :**

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Suivi judiciaire :**  Oui  Non

Si Oui, préciser le cadre du suivi Judiciaire (Obligation de soins, injonction de soins, injonction thérapeutique, ...) :

**Mon espace Santé**

Autorisation pour envoi du courrier de sortie sur mon Espace santé (carnet de santé numérique) :

Oui  Non

**Antécédents** (*Si ce n'est pas précisé dans le courrier médical*)

**Médico-chirurgicaux :**

**Allergies :**  Oui  Non Si oui, préciser :

**Gynéco-obstétriques :**

**Psychiatriques :**

**Addictologiques :**

- Alcool  Tabac  Cannabis
- Opiacés  Cocaïne  Médicaments
- Autres (Préciser).....

Hospitalisations antérieures (motif, lieu et durée) .....

**Etat clinique actuel du patient** [en particulier, les pathologies en cours nécessitant une surveillance Ex. diabète, HTA, cirrhose, etc. ...*Si ce n'est pas précisé dans le courrier médical*] :

**Etat psychopathologique et comportemental actuel :**

Troubles du comportement :  Oui  Non

Précisez :

Idées suicidaires :  Oui  Non

Précisez :

**Evaluation de l'autonomie :**

	Autonome	Sur stimulation	Avec aides	Précisions
Déplacements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Transferts (se lève, s'assoit et se couche)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Toilettes (se laver, s'habiller)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Elimination (urinaire et fécale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Traitement actuel du patient avec posologie** (Merci de nous informer des changements éventuels avant l'admission et Merci de joindre la dernière prescription par courrier / par mail) :

Médicament de substitution orale [Posologie, Depuis quand, Délivré ou et par qui] :

**PROJET A LA SORTIE :**

- Retour à domicile
- Poursuite parcours addictologique (AT, CTR, CT...)
- Projet de vie personnes dépendantes (MAS, FAM, EHPAD...)
- Autre :

**Suivi après le séjour Centre Gilbert Raby :****Médecin Traitant :**

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Nom du Psychiatre :**

Adresse

Téléphone :

Mail :

**Nom du Médecin Addictologue :**

Adresse

Téléphone :

Mail :

**CSAPA :**

**Autre :**

**Cachet du médecin :**

*Obligatoire si envoi par courrier*

*Facultatif si envoi par adresse mail du médecin.*

**Voici les éléments impératifs que doit comporter votre dossier complet :**

- **Le dossier doit être complété en intégralité**
- **La partie médicale remplie par le médecin appuyant la demande**
- **La lettre de motivation du patient**
- **Le jour de l'admission le patient devra apporter toutes les ordonnances en cours.**
- **Si le patient est hospitalisé, joindre un compte rendu d'hospitalisation provisoire.**
- **Joindre la copie d'un bilan biologique récent [Numération, bilan hépatique, ionogramme, TP, sérologies (VHB, VHC, VIH), autre ...]**
- **Joindre si possible des copies des bilans d'Imagerie (Echographie hépatique, ECG, Echographie abdominale, autre, ...)**
- **La copie de votre attestation de sécurité sociale valide de moins de 3 mois et la copie de votre carte de mutuelle (recto/verso)**
- **La copie de votre carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour**

**En cas de pièces manquantes, le dossier ne pourra pas passer en commission médicale**

**ENGAGEMENT DE REPRISE DE LA PART DE LA STRUCTURE REFERENTE  
DE REPENDRE LE PATIENT A L'ISSUE DES SOINS**

Je soussigné Docteur .....

m'engage à reprendre au sein de notre établissement.....

.....

Mme /Mr .....

- En cas de problème d'adaptation à la structure.
- A l'issue du séjour, si le patient n'a pas de domicile.
- En cas d'impossibilité de retour à son domicile.

Signature-Cachet

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance.

Parmi ses missions, elle pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place **et sera votre porte-parole.**

## QUEL EST SON RÔLE ?

La personne de confiance a plusieurs missions.

### ► Lorsque vous pouvez exprimer votre volonté, elle a une mission d'accompagnement

La personne de confiance peut si vous le souhaitez :

- vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre santé ;
- assister aux consultations ou aux entretiens médicaux : elle vous assiste mais ne vous remplace pas ;
- prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence : elle n'aura pas accès à l'information en dehors de votre présence et ne devra pas divulguer des informations sans votre accord.

Il est recommandé de lui remettre vos directives anticipées si vous les avez rédigées : ce sont vos volontés, exprimées par écrit, sur les traitements que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer.

Elle a un **devoir de confidentialité** concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir, et vos directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

### ► Si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale

La personne de confiance sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitements et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité.

Elle sera votre porte-parole pour refléter de façon précise et fidèle vos souhaits et votre volonté, par exemple sur la poursuite, la limitation ou l'arrêt de traitement.

Elle n'exprime pas ses propres souhaits mais rapporte les vôtres. Son témoignage l'emportera sur tout autre témoignage (membres de la famille, proches...).

Si vous avez rédigé vos directives anticipées, elle les transmettra au médecin qui vous suit si vous les lui avez confiées ou bien elle indiquera où vous les avez rangées ou qui les détient.

La personne de confiance peut faire le lien avec votre famille ou vos proches mais peut aussi affronter une contestation s'ils ne sont pas d'accord avec vos volontés.

**Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos souhaits, volontés et convictions :** celle-ci appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante.

**Attention :**

- la personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il vous arrivait quelque chose, si vous étiez hospitalisé(e) ou en cas de décès ;
- **sa mission ne concerne que votre santé.**

## QUI PEUT LA DÉSIGNER ?

Toute personne majeure peut le faire<sup>1</sup>.

C'est un droit qui vous est offert, mais ce n'est pas une obligation : vous êtes libre de ne pas désigner une personne de confiance.

## QUI PEUT ÊTRE LA « PERSONNE DE CONFIANCE » ?

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut l'être. Ce peut être votre conjoint, un de vos enfants ou un de vos parents, un ami, un proche, votre médecin traitant.

Il est important que vous échangiez avec elle afin qu'elle comprenne bien vos choix et votre volonté, et puisse être votre porte-parole le moment venu. Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais les vôtres et doit s'engager moralement vis-à-vis de vous à le faire. Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie et mesurer la possible difficulté de sa tâche et la portée de son engagement.

**Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission.**

Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance.

---

1. Les personnes sous tutelle doivent avoir l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué.

## QUAND LA DÉSIGNER ?

Vous pouvez la désigner à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.

La réflexion sur vos directives anticipées et leur rédaction peuvent être un moment opportun car la personne de confiance doit connaître vos souhaits et volontés pour le cas où vous seriez un jour hors d'état de vous exprimer.

D'autres moments peuvent être propices, tels qu'un changement de vos conditions de vie [entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), passage à la retraite], de votre état de santé, l'annonce d'une maladie grave (...) : désigner une personne de confiance est le moyen d'être sûr, si un jour vous n'êtes plus en état de dire votre volonté, que vos souhaits seront respectés ; cela pourra soulager vos proches et parfois éviter des conflits familiaux.

Dans le cas particulier où vous seriez hospitalisé(e), il vous sera demandé si vous avez désigné une personne de confiance et il vous sera proposé d'en désigner une pour la durée de l'hospitalisation. Mais ce n'est pas obligatoire.

## COMMENT LA DÉSIGNER ?

La désignation doit se faire par écrit : vous pouvez la faire sur papier libre, daté et signé, en précisant ses nom, prénoms, coordonnées pour qu'elle soit joignable ou utiliser le formulaire joint. Elle doit cosigner le document la désignant.

Si vous avez des difficultés pour écrire, vous pouvez demander à deux personnes d'attester par écrit que cette désignation est bien votre volonté.

Vous pouvez changer d'avis et/ou de personne de confiance à tout moment en le précisant par écrit (ou par oral devant deux témoins qui l'attesteront par écrit). Il est recommandé de prévenir votre précédente personne de confiance et les personnes qui détiennent son nom qu'elle n'a plus ce rôle et de détruire le document précédent.

## COMMENT FAIRE CONNAÎTRE CE DOCUMENT ET LE CONSERVER ?

Il est important que les professionnels de santé soient informés que vous avez choisi votre personne de confiance et aient ses coordonnées dans votre dossier : il est recommandé que ce document soit intégré dans le dossier médical de votre médecin traitant et/ou celui de l'équipe soignante hospitalière quand il y en a une, et/ou de l'EHPAD ou de tout autre lieu de résidence/d'hébergement (établissement social ou médico-social), (personnes en situation de grande dépendance ou de précarité).

Vous pouvez également le conserver avec vous.

À terme, le nom de votre personne de confiance pourrait être inscrit sur votre Dossier Médical Partagé.

Il est important également que les proches soient informés que vous avez choisi une personne de confiance et connaissent son nom.

## **AUTRES RÔLES DE LA PERSONNE DE CONFIANCE**

La personne de confiance peut intervenir dans des contextes médicaux particulièrement encadrés par la loi :

- les essais thérapeutiques : elle reçoit l'information adaptée si le patient ou son représentant légal ne peut pas la recevoir ;
- la recherche biomédicale : dans les situations où le consentement de la personne ne peut être recueilli (urgence ou personne hors d'état de le donner), celui-ci peut être demandé à la personne de confiance ;
- les tests génétiques : lorsqu'il est impossible de recueillir le consentement de la personne concernée, la personne de confiance peut être consultée ;
- lors d'une hospitalisation psychiatrique sous contrainte : la personne de confiance peut accompagner la personne malade lors des autorisations de sortie.

## Formulaire de désignation de la personne de confiance

(au sens de l'article L.1111-6 du Code de santé publique)

### Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance

\_\_\_\_\_

*nomme la personne de confiance suivante*

Nom, prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone privé : \_\_\_\_\_ professionnel : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

→ Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer : oui  non

→ Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées : oui  non

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature

Signature de la personne de confiance